

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

### REUNION du 03 MARS 2014

*Convocation du 25 février 2014*

**Présents :** M. de LA FOURNIERE Gérard, HAIZE Marie-Jo, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, MAUDUIT Karine, LEVALLOIS Nathalie, HEURTEVENT Mickaël et LEMONNIER Gilbert.

**Excusés :** MM. LAISNE Alain, JEAN Alain et M. HAUPAIS Jacques

**Secrétaire de séance :** M. HEURTEVENT Mickaël



M. le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2014.

### **I. Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2013 :**

#### **A- Compte Administratif Budget Général**

M. le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2013 du budget général. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	67 952.10	67 952.10
011	Charges caractère général	130 097.74	129 146.04	70	Produits des services	46 200.00	45 343.36
012	Charges de personnel	171 695.00	171 680.83	73	Impôts et Taxes	276 638.00	313 899.00
042	Opérations d'ordre entre sect°	44 200.00	44 200.00	74	Dotations et Participations	182 384.00	175 489.00
65	Autres Charges gestion courante	43 075.00	43 074.35	75	Autres produits gestion courante	28 200.00	28 231.96
014	Atténuation de produits	72 578.00	72 578.00	013	Atténuation de Charges	20 680.00	22 018.18
66	Charges financières	8 749.26	8 733.76	76	Produits financiers		0.00
67	Charges exceptionnelles	17 297.00	17 297.00	79	Transfert de charges		0.00
022	Dépenses imprévues Fonct°			77	Produits exceptionnels	51 168.80	51 227.53
68	Dotations aux amortissements			78	Reprises sur amort. & provisions		
023	Virement à la section Invest.	185 530.90					
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>673 222.90</b>	<b>486 709.98</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>673 222.90</b>	<b>704 161.13</b>
	BESOIN DE FINANCEMENT				EXCEDENT DE CLOTURE		217 451.15

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Besoin de financement	120 653.05	120 653.05	002	Excédent reporté		
16	Remboursement emprunts	26 320.00	26 303.90	021	Autofinancement	185 530.90	
20	Immobilisation incorporelles (PLU)	38 650.00	3 921.85	024	Produits des cessions	60 200.00	
204	Subv. Équipements versées	102 847.04	102 847.04	040	Opération d'ordre entre sect°	44 200.00	44 200.00
21	Immobilisations corporelles	142 422.00	78 406.69	10	Dot. Fonds divers et réserves	151 013.41	150 280.27
23	Immobilisations en cours			13	Subventions Investissement		
19	Différence sur réalisation bien			16	Emprunts & dettes assimilées		550.00
020	Dépenses imprévues			20	Immobilisations incorporelles	34 147.78	34 147.78
				21	Immobilisations corporelles		16 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>430 892.09</b>	<b>332 132.53</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>475 092.09</b>	<b>245 178.05</b>
	BESOIN DE FINANCEMENT		86 954.48		EXCEDENT DE CLOTURE		

Restes à réaliser :  
 cpte 202 : 16 144.91 €  
 cpte 2183 : 2 822.80 €

Résultat de l'exécution : excédent de = 130 496.67 €  
 Résultat avec RAR : excédent de = 111 528.96 €

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 03 mars 2014

### B- Compte Administratif CCAS :

M. le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2013 du budget C.C.A.S.  
Après délibération, le Conseil Administratif, à l'unanimité des présents, accepte et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté	834.51	834.51
011	Charges caractère général	773.00	13.00	70	Produits des services	210.49	381.51
012	Charges de personnel	162.00	162.00	73	Impôts et Taxes		
65	Autres Charges gestion courante	110.00	110.00	74	Dotation et Participations		
014	Atténuation de produits			75	Autres produits gestion courante		
66	Charges financières			013	Atténuation de Charges		
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers		
022	Dépenses imprévues Fonct°			79	Transfert de charges		
68	Dotations aux amortissements			77	Produits exceptionnels		
023	Virement à la section Invest.			78	Reprises sur amort. & provisions		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 045.00</b>	<b>285.00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 045.00</b>	<b>1 216.02</b>
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>				<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>931.02</b>

Résultat de l'exécution : Excédent = 931.02 €

### C- Compte Administratif Commerces Centre Bourg :

M. le Maire présente aux Conseillers le compte administratif 2013 du budget Commerces Centre Bourg.  
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
002	Déficit fonctionnement reporté			002	Excédent reporté		
011	Charges caractère général	14 900.00	13 895.11	70	Produits des services		
012	Charges de personnel			73	Impôts et Taxes		
042	Opérations d'ordre entre sect°			74	Dotation et Participations	16 172.00	10 172.00
65	Autres Charges gestion courante			75	Autres produits gestion courante		
014	Atténuation de produits			013	Atténuation de Charges		
66	Charges financières	100.00		76	Produits financiers		
67	Charges exceptionnelles			79	Transfert de charges		
022	Dépenses imprévues Fonct°			77	Produits exceptionnels		6 478.40
68	Dotations aux amortissements			78	Reprises sur amort. & provisions		
023	Virement à la section Invest.	1 172.00					
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 172.00</b>	<b>13 895.11</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 172.00</b>	<b>16 650.40</b>
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>				<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>2 755.29</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé	Comptes Chapitres	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Besoin de financement			002	Excédent reporté		
16	Remboursement emprunts			021	Autofinancement	1 172.00	
20	Immobilisation incorporelles (études)	97 073.00	85 109.10	024	Produits des cessions		
204	Subv. Équipements versées			040	Opération d'ordre entre sect°		
21	Immobilisations corporelles	16 000.00	16 000.00	10	Dot. Fonds divers et réserves		
23	Immobilisations en cours	654 356.00	224 832.37	13	Subventions Investissement	6 257.00	9 696.10
19	Différence sur réalisation bien			16	Emprunts & dettes assimilées	760 000.00	274 000.00
020	Dépenses imprévues			20	Immobilisations incorporelles		
				21	Immobilisations corporelles		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>767 429.00</b>	<b>325 941.47</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>767 429.00</b>	<b>283 696.10</b>
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>42 245.37</b>		<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		

Restes à réaliser :

cpte 2031 : 10 800.00 €  
cpte 2313 : 409 600.00 €

Résultat de l'exécution : besoin de financement = 39 490.08 €  
Résultat avec RAR : excédent de = 30 488.92 €

Restes à réaliser :

cpte 1341 : 4 379.00 €  
cpte 1641 : 486 000 €

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 03 mars 2014*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013, après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Déclare, à l'unanimité des présents, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **II. Budget annexe : ouverture de crédits en section d'investissement**

M. le Maire rappelle que la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses et recettes d'investissement avant le vote du Budget Primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent (sauf le remboursement de la dette). Cette autorisation précise l'affectation de la dépense à engager,

Considérant les factures en attente de règlement avant le vote du budget primitif pour le budget « Commerces Centre Bourg », le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, autorise les ouvertures de crédits suivantes :

#### **Budget « Commerces Centre Bourg » :**

Article 10226 : destiné à régler la facture correspondant au premier acompte de la taxe d'aménagement projet centre Bourg :

➤ Direction Générale des Finances Publiques : 6 370,00 € TTC

### **III. Médiathèque : tarifs et barèmes 2014 / désherbage de collections**

Le Conseil Municipal vote les tarifs et barèmes suivants, applicables à partir de mars 2014 :

- Cotisation familiale forfaitaire annuelle : 8 €

Gratuité pour les enfants inscrits à l'école de Denneville

Résidence secondaire : sur justificatif de domicile et pièce d'identité, les propriétaires de résidence secondaire et leurs enfants mineurs se verront appliqués le tarif forfaitaire propre à la commune.

Vacancier (résidant de façon saisonnière dans la commune pour une durée maximum de 2 mois).

- Cotisation familiale forfaitaire : 8 € + caution\* 50 €

(\* la caution est restituée en fin de séjour)

La cotisation permet à l'utilisateur d'emprunter 4 livres, 2 revues, 2 CD à la fois pour une durée de 4 semaines ; 1 DVD par famille, selon la disponibilité du fonds, pour une durée d'une semaine, ainsi que de se connecter à Internet 20mn par semaine.

D'autre part considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque de Denneville sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés, le Conseil Municipal, après délibération,

> donne son accord pour que les livres, sortis de l'inventaire en 2012 et 2013, soient mis à la réforme.

> décide de céder gratuitement ces livres réformés à l'Association des Parents d'Elèves de Denneville, dans le but d'en faire don à l'école (publications enfants) et d'organiser une bourse aux livres.

### **IV. A.P.C. : barèmes des services proposés**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les tarifs suivants pour l'année 2014 :

- Reprographie d'extraits de documents (photocopieur ou imprimante) :
  - 0,20 € la feuille (tirage en noir et blanc)
  - 1 € la feuille (tirage couleur)

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 03 mars 2014

### **V. Projet Centre Bourg : avancement de chantier**

- EDF : suite à la visite de la chargée d'affaire, Mme DOGUET, il était demandé la création d'un sas d'entrée pour le local technique. Cette requête a finalement été abandonnée. Par contre les cloisons devront être modifiées pour répondre aux normes de sécurité.

Demande en cours de dévoiement d'une ligne ERDF actuellement sous parking pour non-conformité de profondeur. Planning d'intervention non communiqué à ce jour ce qui entraînerait un délai de livraison deuxième quinzaine de mai. Pour ne pas retarder l'ouverture de la boulangerie les conseillers suggèrent que les commerçants fassent intervenir la chambre des métiers et la CCCI pour tenter de raccourcir ce délai.

- Laboratoire boulangerie : hauteur sous plafond non respectée : 2,36 m livré au lieu de 2,40 m minimum.

- Logement 1<sup>er</sup> étage : réinstallation d'un bac à douche respectant les normes d'accessibilité.

- Murs : les conseillers municipaux décident que les murs des deux logements soient directement peints sans pose de toile de verre.

### **VI. Voirie communale de la plage : régularisation systématique auprès des hypothèques**

M. le Maire rappelle que par arrêté du 5 mars 2012, le préfet prononçait le transfert d'office de l'ensemble des voies privées du secteur de la Plage dans le domaine public communal. Considérant maintenant la nécessité de légaliser auprès du service des hypothèques ce transfert de propriété à la commune, le Conseil Municipal, après délibération :

> décide que toutes procédures de cessions de terrains, sur le secteur de la plage, soient l'occasion de régulariser systématiquement cette attribution.

> autorise les notaires chargés des transactions d'établir les actes authentiques correspondants.

### **VII. Travaux divers :**

- *Presbytère* : Suite aux dégâts des eaux dans la salle de bain située au 1<sup>er</sup> étage :

- devis établi par M. HEURTEVENT pour la réfection du plancher pour un montant de 875,86 € TTC.

- devis établi par M. LECOEUR pour la dépose des sanitaires et le remplacement de la baignoire pour un montant de 1 487,55 € TTC

- devis peinture pour raccord du plafond du salon : en attente

Un constat amiable de dégât des eaux sera dressé avec le locataire et transmis aux compagnies d'assurance respectives avec les devis ci-dessus.

- *Agence Postale* : Réception d'un devis de M. HEURTEVENT pour le remplacement de la porte d'entrée pour un montant de 1 242,30 € HT sur lequel les conseillers demandent l'application d'une TVA à 10% et non de 20%.

- *Médiathèque* : suite au dégât des eaux au niveau du plafond de la médiathèque, l'entreprise SANITOIT, qui était intervenue à la construction, a constaté que le problème provenait de l'ensablement des ardoises arêtières, provoquant une remontée d'eau par capillarité qui s'égoutte ensuite sur le plafond. Considérant que la garantie décennale expire fin 2014, les conseillers suggèrent le passage d'un expert pour déterminer si le problème vient de la conception, de l'exécution ou de l'entretien.

- *Sanitaires publics* : dans la perspective de rénover les sanitaires du bourg, M. LECOURT présente une solution de remplacement complet par une structure modulaire de la société LE GOUPIL (Vire) comprenant deux toilettes avec lave-mains et partie rangement, d'une surface d'environ 14,60 m<sup>2</sup>, se posant directement sur des plots, pour un coût d'environ 23 000,00 € HT.

L'autre solution consisterait en une rénovation totale de l'existant (sanitaires, faïences, portes ...). Un devis sera demandé à l'entreprise GOSSELIN pour permettre de prendre une décision.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 03 mars 2014*

### **VIII. Boucherie : choix du prestataire pour la saison estivale 2014**

Mme HAIZE rapporte que M. LECERF serait intéressé pour tenir à nouveau le local boucherie de la plage au titre de la saison estivale 2014. Après avoir reconsidéré la demande de « La campagnarde », Montebourg, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la candidature de M. LECERF. La convention de location lui sera adressée et devra être retournée signée de sa part dans les quinze jours, confirmant son engagement.

### **IX. Questions diverses :**

#### **- Organisation des scrutins des 23 et 30 mars 2014 : Permanences (sous réserve de changement)**

8h00 – 10h30 : Marie-Jo HAIZE  
Stéphane LECOURT  
Gilbert LEMONNIER

10h30 – 13h00 : Alain LANGLOIS  
Karine MAUDUIT  
Nathalie LEVALLOIS

13h00 – 15h30 : Mickaël HEURTEVENT  
Alain JEAN  
Alain LAISNE

15h30 – 18h00 : Gérard de LA FOURNIERE  
Jacques HAUPAIS  
Laurence RODRIGUEZ

#### **- Subventions : Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :**

- > Association Parents d'Élèves Denneville 2 000 € (deux mille euros) correspondant aux charges salariales liées au ramassage scolaire et au périscolaire.
- > CES André Miclot de Portbail / séjour Italie pour 2 élèves latinistes domiciliés à Denneville : 150€ par enfant, soit : 300 € (trois cents euros).

**- Nouveaux cantons :** M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la commune de Denneville est finalement rattachée au canton de Créances, au lieu de Les Pieux comme il l'était précédemment prévu.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23H30*